

OBJET : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES PARCELLES H563 ET H549 DANS LA ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE À PALAISEAU POUR LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	17
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Madame Muriel DORLAND	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Didier PERRIER	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane BAZILE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS

Délibération n° 2022-3

OBJET : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES PARCELLES H563 ET H549 DANS LA ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE À PALAISEAU POUR LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la saisine de la société SYSTRA, consultant foncier de la Société du Grand Paris, en date du 15 juillet 2021, demandant à pouvoir occuper temporairement une partie des parcelles cadastrées section H n°549 et 563, propriété de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, sur la commune de Palaiseau,

VU le projet de Convention d'Occupation Temporaire (COT) définissant les conditions de cette occupation, ci-annexé,

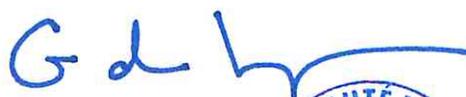
CONSIDERANT que cette occupation est nécessaire pour réaliser des travaux préparatoires et de génie civil, dans le cadre de la construction du viaduc de la ligne 18 du Grand Paris Express,

VU l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage » en date du 13 septembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public n°2021CONV207, ci-annexée.
2. AUTORISE le président à signer ladite COT et tout acte relatif à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA ,

Délibération n° 2022-3

M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220105 - 1mc 138206 - DE
Date AR Préfecture : 10/01/2022

- Affichée / Publiée le : **10 JAN. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

